



## 1er demande d'un titre de séjour

Par **ikfarin**, le **26/08/2012** à **00:31**

Bonjour,

j'ai entré en france par une visa délivré par le consulat général de france a rabat duré d'un 1 mois de puis l'année 2008, je me marié avec une française le 18/02/2012, que j'ai une fille avec elle né au maroc, la fille est naturaliser par la nationalité de sa mère. pour ma première demande de titre de séjour j'ai rencontré des obstacles administratif vas et vienne ,j'ai tout les documents de vie en commune de 6 mois, a l'accueil en vérifiant les documents me dire que votre visa n'est un caché du france ,mais s'est normal quelque qui voyager par bus il doit entrer par l'Espagne en fin j'ai demander un responsable il a pris ma demande avec un timbre de 110€ il ma dit qu'il va me répondre, s'il vous plait si quelqu'un a des solutions pour cette cas je le remercie de tout coeur

Par **Nicole29**, le **26/08/2012** à **02:28**

Bonjour,

Pouvez vous mieux expliquer svp? si j'ai bien compris vous êtes entrés en France avec un visa espagnol? dans ce cas, c'est comme si vous êtes entrés irrégulièrement, l'Espagne ce n'est pas la France. Il vous faut un visa délivré par un organisme français. Ensuite, il faut savoir que ce n'est pas parce que vous payez le timbre à 110 euros, que votre dossier sera validé, un refus peut être octroyé.

Par **ikfarin**, le **26/08/2012** à **16:23**

bonjour,j'ai entré par une visa française délivrer par le consulat général de france a rabat,mais le problème si par ce que j'ai entré par le port d'aljesiras espagne ,pour quelqu'un qui prend le bus si automatiquement doit passer par l'espagne ,merci bcp

Par **Nicole29**, le **26/08/2012** à **19:25**

Vous avez reçu un visa français mais vous êtes passé par l'Espagne ?

Ensuite, je vous conseille de prendre des cours de français car lors de la régularisation vous aurez un test de français (grammaire/ orthographe) et un test pour constater si vous êtes bien intégrés (connaissance générale de la France), il y a des exemples de tests pour la régularisation sur internet.

Par **ikfarin**, le **27/08/2012** à **04:31**

Merci,Nicole29 pour vous précieux conseil